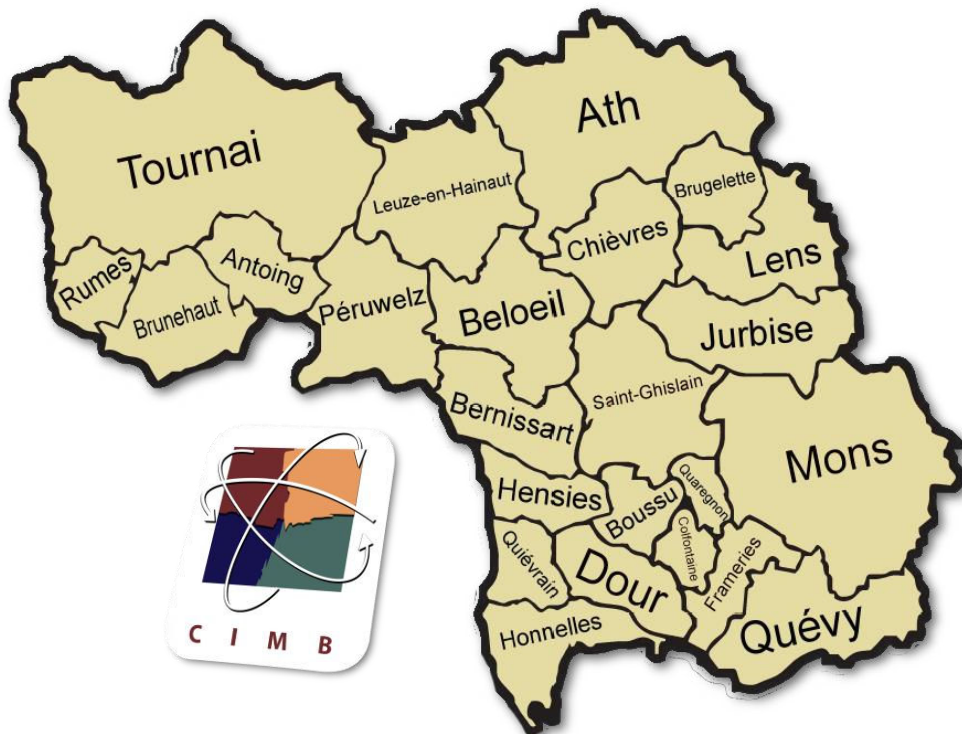


# LES 24 COMMUNES DU RESSORT TERRITORIAL DU CIMB : Mesures prises, commune par commune



ATTENTION : Les données et informations ainsi que l'ensemble des liens repris dans le présent document peuvent faire l'objet, par le(s) Communes(s), d'une mise à jour constante (mesures correspondant à la situation du moment).

Afin d'être certains de disposer des infos communales actualisées, n'hésitez pas à consulter le site internet de votre commune ou à prendre contact avec votre administration communale.

>>> Restez chez vous – Prenez soin de vous – Prenez soin des autres

**STAY  
HOME  
SAVE  
LIVES**

## Boussu

<http://www.boussu.be/news/2757fe0fcoronavirus-la-continuite-du-service-public-communal-avec-les-restrictions-dusage2757fe0f/?searchterm=coronavirus>

<http://www.boussu.be/news/services-etat-civil-population-nouvelles-dispositions/?searchterm=coronavirus>

Les services population et Etat Civil ne fonctionnent que sur-rendez-vous.

Ils se dérouleront uniquement en matinée, de 9 heures à midi, du lundi au vendredi.

Ils doivent être fixés préalablement par téléphone au 065.71.73.56 ou par mail:

population@boussu.be.

Les personnes n'ayant pas pris la peine de téléphoner, de chez eux, avec accord bilatéral, sur le jour et l'heure ne seront pas acceptées.

→ Solution: le guichet en ligne

Pour les commandes de documents et démarches réalisables en ligne.

Il se trouve sur le site web communal : [www.boussu.be](http://www.boussu.be)

Voici le lien précis et les documents disponibles sur le web:

<https://boussu.guichet-citoyen.be>

## Colfontaine

Confinement: L'accès est limité aux services communaux.

Un call center communal est ouvert

Numéro Vert ( Gratuit ) ouvert à tous les citoyens : 0800/97 167

Le 065 / 88 7340 reste actif

[http://www.colfontaine.be/index.php?option=com\\_content&view=article&id=1685:avis-covid-19&catid=4:actualites-generales&Itemid=187](http://www.colfontaine.be/index.php?option=com_content&view=article&id=1685:avis-covid-19&catid=4:actualites-generales&Itemid=187)

## Dour

<http://www.communedour.be/actualites/coronavirus-reorganisation-temporaire-de-certains-services-communaux>

Service population/état-civil

Les personnes qui doivent nécessairement accomplir une démarche auprès du service population état-civil sont tenues de prendre rendez-vous préalablement soit par téléphone au 065/761.810 soit en adressant un mail à l'adresse nadege.bertee@communedour.be

## Frameries

Consultez <https://www.frameries.be/> et notre page Facebook (<https://www.facebook.com/7080Frameries/> pour être tenu au courant des dernières informations et recommandations officielles concernant la situation du Covid-19 / coronavirus.

Pour garantir votre sécurité et celle de nos agents, l'accès aux services et aux bâtiments communaux se fera exclusivement sur rendez-vous, jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous invitons à nous contacter par téléphone pour fixer le moment de votre passage :

- Pour le Service Population : 065/61 12 03
- Pour le Service Etat civil : 065/61 12 07

Pour toute autre question, merci de prendre contact avec notre Service Accueil au 065/61 12 11 ou via notre page Facebook.

## Hensies

À partir de ce mercredi 18 mars, l'administration sera fermée aux citoyens. Tous les services communaux resteront accessibles, par téléphone et par mail, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30. Les permanences du samedi matin sont suspendues. Ces mesures sont d'application jusqu'au 04 avril inclus. En cas de nécessité impérieuse, si la gestion du dossier à distance n'est pas possible, un rendez-vous sera fixé en vue de garantir la continuité du service public. Nous vous recommandons de privilégier l'utilisation des services en ligne, via l'application « Mon DOSSIER », permettant notamment de télécharger gratuitement des certificats électroniques à partir du registre de population et des actes d'état-civil (plus d'informations via <https://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier>). <http://www.hensies.be/>

## Honnelles

Nos services seront uniquement accessibles sur rendez-vous au 065/75.92.22 ou par mail. Les adresses des différents services sont répertoriées sur le site [www.honnelles.be](http://www.honnelles.be). Seul le service Etat-civil/population sera ouvert : les lundi, mardi jeudi et vendredi : 9h00 à 11h30 - mercredi : 14h00 à 17h00 - samedi : 9h00 à 11h30. Pour les documents qui peuvent être commandés à distance sans frais, par téléphone au 065/75.92.22 ou par mail aux adresses [anne.duhayon@honnelles.be](mailto:anne.duhayon@honnelles.be) ou [patricia.andre@honnelles.be](mailto:patricia.andre@honnelles.be) ou [carine.jeanmotte@honnelles.be](mailto:carine.jeanmotte@honnelles.be)

<https://www.honnelles.be/actualites/coronavirus-avis-a-la-population>

Depuis le 23 mars, l'Administration Communale met à votre disposition un numéro d'appel COVID-19 gratuit (pour les citoyens honnellois) : 0800 12 129 (de 8h à 19h)

Problèmes d'approvisionnement, questions liées aux mesures de confinement, inquiétudes...  
Ce numéro s'adresse à nos aînés, aux personnes isolées en souffrance physique ou morales et  
aux personnes qui n'ont pas accès à internet.

Merci d'utiliser les autres lignes pour les demandes non impératives.

<https://www.honnelles.be/covid-19/administration-communale/numero-d2019appel-covid-19/numero-d2019appel-covid-19-gratuit>

## Jurbise

<http://www.jurbise.be/>

Adresser vos demandes par mail : [population@commune-jurbise.be](mailto:population@commune-jurbise.be). Contact peut également toujours être pris au 065/37.74.20. Le personnel communal vous communiquera la marche à suivre pour rencontrer votre demande dans les meilleurs délais.

Les documents à destination des ressortissants étrangers, ou les prises de rendez-vous (pour des motifs nécessaires et urgents uniquement) pour ces dossiers, peuvent être sollicités au numéro 065/37.74.32 ou par mail à l'adresse [titho.bassele@commune-jurbise.be](mailto:titho.bassele@commune-jurbise.be).

Les services communaux fonctionnent normalement, cependant, vos démarches seront traitées principalement à distance (formulaires en ligne, courriel, téléphone et courrier). Si vous estimez qu'il s'agit d'une démarche d'extrême urgence pour laquelle votre présence est obligatoire, vous devez prendre rendez-vous avec le service concerné AVANT de vous déplacer jusqu'à l'Administration Communale !

Si vous comptiez vous déplacer jusqu'à nous, ne le faites pas et téléphonez au service concerné :

- Service population/état-civil : [population@commune-jurbise.be](mailto:population@commune-jurbise.be) ou 065/37.74.26 ou 065/37.74.33 ;

## Lens

<http://www.lens.be/coronavirus/vos-services-administratifs>

il est décidé à partir de ce jour et jusqu'au 5 avril inclus que :

- l'administration communale de Lens travaille à bureaux fermés ;
- les services sont accessibles par téléphone, par mail et par courrier ;
- en cas d'urgence strictement nécessaire, un accueil sur rendez-vous sera proposé
- Service Population & Etat-Civil : tel : 065/220.430 ou 065/220 433 - mail : [maison.communale@commune-lens.be](mailto:maison.communale@commune-lens.be)

## Mons

Covid-19 » : Mesures pour le Service des Étrangers  
Accueil / Actualités / « Covid-19 » : Mesures pour le Service des Étrangers

Service des Étrangers: mesures liées au COVID 19 valable jusqu'au 5 avril

L'Office des Etrangers a adapté les démarches à réaliser par les ressortissants Etrangers auprès de l'administration communale, suite aux mesures prises par le gouvernement fédéral. Toutes les infos (e-mails, n° de contacts pour les différentes demandes, déclaration d'arrivée sur le territoire, demande de séjour, prolongation de séjour ...) sur la page web de la Ville de Mons dédiée: <http://www.mons.be/actualites/covid-19-mesures-pour-le-service-des-etrangers>

## Quaregnon

<https://www.quaregnon.be/actualites/renforcement-des-mesures-pour-lutter-contre-le-coronavirus-reorganisation-de-l2019accessibilite-des-services-communaux>

Etat civil/populations : seuls les dossiers urgents qui ne peuvent être traités par mail ou par téléphone sont encore traités sur place mais sur rendez-vous.

Le service du Personnel est accessible par téléphone: 065/468.660 ou 663  
Mail : [helene.courcelles@quaregnon.be](mailto:helene.courcelles@quaregnon.be)

Réorganisation de l'accessibilité des services communaux : modalités  
Hôtel de Ville et Petite Commune (rue Destrée 352) :

Horaire : du lundi au jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 uniquement sur rendez-vous : 065/468.611.

## Quévy

[https://www.facebook.com/permalink.php?story\\_fbid=778359589358627&id=481943542333568](https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=778359589358627&id=481943542333568)

les services Population Etat civil sont uniquement accessibles par contact ☎ au 065/58 64 40 ou par ✉ [population@ac-quevy.be](mailto:population@ac-quevy.be) et [etatcivil@ac-quevy.be](mailto:etatcivil@ac-quevy.be).

Les documents sollicités vous seront retournés par mail ou par la poste.

⚠ Les permanences du mardi soir sont annulées.

TOUS les autres services sont inaccessibles au public 🚫, mais nous restons à votre disposition pour tous renseignements au 065/58 64 40 ou auprès de Madame BRIATTE, secrétariat administratif au 0478/42 02 24

## Quiévrain

Les services de l'État-civil-Population de l'Administration communale sont uniquement accessibles par téléphone (065/450.460 ou 065/450.459) ou par mail [population@quievrain.be](mailto:population@quievrain.be) ou en cas de stricte nécessité sur rendez-vous préalable. Les autres services communaux sont uniquement accessibles par téléphone (065/450.450).

**La Maison communale est fermée au public jusqu'à nouvel ordre.**

<http://www.quievrain.be/actualites/informations-a-la-population>

## Saint-Ghislain

<https://www.saint-ghislain.be/actualites/coronavirus-mesures-prises-par-la-ville-dans-le-cadre-du-coronavirus>

### Accès à l'Administration

Jusqu'à nouvel ordre, l'ensemble des services de l'Administration communale et du CPAS restent accessibles au public mais ils travaillent à bureaux fermés (**visites sur rendez-vous uniquement**) et traitent seulement les **dossiers urgents**.

Pour toute demande non-urgente, n'hésitez pas à utiliser le [guichet en ligne](#) du service Population/Etat civil. Certains documents (extraits d'actes de naissance, mariage, etc.) peuvent également être obtenus directement en format pdf via l'application « Mon dossier » du Registre National ([mondossier.rrn.fgov.be](http://mondossier.rrn.fgov.be)).

Les documents nécessitant un enregistrement (demandes de permis d'urbanisme, offres de prix, etc.) doivent être déposés au Secrétariat communal (Hôtel de Ville, 1er étage).

Population/Etat Civil : 065 76 19 86 ou [pop.ec@saint-ghislain.be](mailto:pop.ec@saint-ghislain.be)

Action sociale, Jeunesse et Coopération : 065 76 20 04 ou [giuseppe.salamone@saint-ghislain.be](mailto:giuseppe.salamone@saint-ghislain.be)

## Antoing

Permanence des services population et état civil

*En raison des dispositions prises pour lutter contre le coronavirus, les permanences sont annulées jusqu'à nouvel ordre.*

Service Population / Etat Civil :

[population.antoing@antoing.net](mailto:population.antoing@antoing.net) - 069 33 29

Le Centre Administratif (Ville et CPAS) ainsi que le Service Technique seront fermés au public à partir de ce mercredi 18 mars jusqu'au 05 avril inclus.

L'accès à ces lieux sera strictement réservé aux personnes ayant pris rendez-vous au préalable avec le service concerné entre 08h00 et 12h00 et uniquement en cas d'urgence.

<https://www.antoing.net/actualites/permanence-des-services-population-et-etat-civil>

<https://www.antoing.net/actualites/Fermeture-au-public-de-l-administration-communale>

## Ath

<http://www.ath.be/ma-commune/actualites/2020/confinement-general-strict-et-services-communaux/confinement-general-strict-et-services-communaux>

les services communaux seront fermés au public jusqu'à nouvel ordre mais le service public reste assuré au mieux des événements de santé publique que nous traversons.

Nous restons à votre disposition via l'adresse [info@ath.be](mailto:info@ath.be), et nous mettons en place **un numéro d'appel unique pour les urgences administratives et techniques 0476 94 60 86**

Le Bourgmestre reste également à votre disposition au 068 68 10 10 ou par mail

[bruno@ath.be](mailto:bruno@ath.be)

Pour toutes les informations relatives au coronavirus, vous pouvez contacter le 0800 14 689 et vous rendre sur le site internet <https://www.info-coronavirus.be/fr/>

Certains documents administratifs peuvent toujours être demandés via l'e-guichet du site web communal accessible directement via [www.ath.be/e-guichet](http://www.ath.be/e-guichet)

## Beloeil

L'administration communale de Beloeil travaille à bureaux fermés

Les services sont accessibles par téléphone, par mail ou par courrier

En cas d'urgence strictement nécessaire, un accueil sur rdv sera proposé

Service Etat civil/population : 065 55 38 11 – [patricia.deplus@beloeil.be](mailto:patricia.deplus@beloeil.be)

<https://beloeil.be/actualites/840-avis-a-la-population-5.html>

## Bernissart

<https://bernissart.be/index.php/accueil1/411-plan-coronavirus-bernissart-phase-2-maintenance-passage-en-phase-federale-et-mesures-additionnelles>

**Services communaux** : l'Administration communale travaille à bureaux fermés. L'accès y sera interdit dès ce jeudi 19 mars. Une permanence téléphonique est mise en place au 069/590060. Vous pouvez également envoyer vos questions par email à [bourgmestre@bernissart.be](mailto:bourgmestre@bernissart.be).

## Brugelette

Concernant le service Population / Etat civil, un accueil téléphonique sera assuré au 068/45.73.01 et 068/45.73.31 pour toute demande urgente ainsi que par mail : [population@brugelette.be](mailto:population@brugelette.be) et [etatcivil@brugelette.be](mailto:etatcivil@brugelette.be)

- Pour les autres services communaux, nous vous conseillons de les joindre par téléphones et emails (disponibles sur [www.brugelette.be](http://www.brugelette.be) dans le menu Administration > Services communaux).

<http://www.brugelette.be/>

[19.03.2020 : Avis à la population - Coronavirus \(à télécharger ici, en pdf\)](#)

## Brunehaut

Les bureaux sont fermés. L'accès aux services administratifs communaux sera strictement réservé aux citoyens qui auront préalablement pris rendez-vous selon les disponibilités du service.

Contact : 069 36 29 66

<https://www.facebook.com/notes/commune-de-brunehaut/coronavirus-infos-pratiques/985621861831939/>

[www.brunehaut.be](http://www.brunehaut.be)



## Chièvres

Le personnel administratif et technique est en télétravail joignable et appelable afin d'assurer la continuité des services.

- Concernant le service population / état civil, un accueil téléphonique sera assuré au 068/65.68.10 pour toute demande urgente.

- Pour les autres services, nous vous conseillons de les joindre par email (disponibles sur [www.chievres.be](http://www.chievres.be) dans le menu Administration > Services communaux).

La population chiévroise est invitée à contacter les différents services par téléphone ou par email (informations disponibles sur [www.chievres.be](http://www.chievres.be)). En cas de demande urgente, un accueil sur rendez-vous est possible.

<http://chievres.be/index.php/component/content/article/19-news/384-un-site-internet-pour-repondre-aux-questions-sur-le-coronavirus>

## Leuze-en-Hainaut

<http://www.leuze-en-hainaut.be/actualite/1561/coronavirus-les-mesures-prises-leuze-en-hainaut>

Mesures prises, sur le territoire de l'entité, dès ce vendredi 13 mars à 23h59 et jusqu'au vendredi 3 avril inclus.

L'Administration communale est fermée à partir du mardi 17 mars Les citoyens sont vivement invités à privilégier l'e-guichet sur notre site internet (lien [ici](#)), ou encore la communication par mail ou par téléphone. Vous trouverez l'annuaire des services [ici](#).

Toutes les autres mesures de la Ville [ici](#)

## Péruwelz

<http://www.peruwelz.be/actualite/contenu/813/a-bureaux-fermes>

L'administration communale de Péruwelz **travaille à bureaux fermés**;

Les services restent accessibles par téléphone, par mail et par courrier;

En **cas d'urgence** uniquement, un accueil sur rendez-vous exclusivement sera proposé, tout en respectant les règles de distanciation sociale :

Service population et état-civil : 069 25 40 55 - [sonia.lucas@peruwelz.be](mailto:sonia.lucas@peruwelz.be)

Les demandes de changements d'adresse, d'actes d'état civil, de compositions de ménage, d'extraits de casier judiciaire ... peuvent être effectuées par téléphone ou mail

Si vous souhaitez entrer en contact avec un agent en particulier ou un autre service, n'hésitez pas à [consulter le site de la ville](#), toutes coordonnées y sont mentionnées.

## Rumes

Afin d'assurer la santé publique des citoyens tout en garantissant une permanence du service public, la population est invitée à ne pas se présenter à l'Administration ni au CPAS mais à prendre contact avec les services par courriel ou par téléphone.

**En fonction du caractère de la demande, le service pourra fixer un rendez-vous avec le citoyen.**

Une permanence téléphonique est prévue du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Pour le département Population – Etat civil : la demande de certains documents peut se faire via le site internet de la commune [www.rumes-online.be](http://www.rumes-online.be)

<https://www.rumes-online.be/vie-administrative/coronavirus.html>

## Tournai

<https://www.tournai.be/infos-coronavirus.html>

Vous trouverez dans cette rubrique les différents communiqués et informations que la Ville de Tournai porte à votre connaissance.

Numéro vert : 0800/300.23 (tous les jours ouvrables de 9h à 17h ou par email [coronavirus@tournai.be](mailto:coronavirus@tournai.be))

Ce numéro et email est uniquement destiné aux question liées aux activités de la commune. Pour toutes les autres questions relatives au coronavirus, nous vous renvoyons vers le site internet [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be) et le numéro vert du SPF Santé Publique 0800/146.89.

F.A.Q. : [www.tournai.be/faq-coronavirus](http://www.tournai.be/faq-coronavirus)

N'hésitez pas à prendre connaissance de notre F.A.Q. (Question fréquemment posées). Elle vous propose des informations et réponses claires sur les mesures prises pour la commune de Tournai conformément aux mesures prises par le gouvernement fédéral. Cette F.A.Q. est complétée et mise à jour quotidiennement : [www.tournai.be/faq-coronavirus](http://www.tournai.be/faq-coronavirus)